

TRADUCTION DE COURTOISIE

Athènes, le 27 février 2014

Chers collègues,

Nous considérons que lors de la conférence sur la gouvernance économique de l'UE, qui s'est tenue à Bruxelles, le 20-22 Janvier 2014, le but d'avoir un dialogue fructueux et un échange de points de vue sur un large éventail de questions critiques a été atteint. Le grand nombre de participants, députés nationaux et européens, a largement dépassé nos attentes, et a démontré le vif intérêt des représentants des citoyens européens sur les sujets qui ont un impact direct sur leur vie quotidienne.

Cette conférence a eu une importance particulière puisque c'est la première fois qu'elle a été conjointement organisée avec le Parlement européen, en accord avec les conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, tenue à Nicosie en avril dernier, ainsi qu'avec l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire, qui prévoit l'organisation conjointe de cette Conférence afin de débattre sur les questions relevant du champ d'application du traité.

Suite à l'annonce relative de la Présidence hellénique lors de la Conférence de Bruxelles concernant le Règlement de la Conférence, nous tenons à vous faire connaître les points suivants :

Le Parlement hellénique, comme il l'a déjà annoncé dans le passé, considère nécessaire l'existence du Règlement de la Conférence sur la gouvernance économique de l'UE, dans le but, d'une part, d'assurer le bon fonctionnement de la Conférence, sa thématique ciblée et son organisation non-circonstancielle et, d'autre part, d'éviter les chevauchements coûteux et extrêmement longs par rapport aux structures déjà existantes, tout en contribuant au dialogue interinstitutionnel sur la gouvernance économique.

Nous considérons que la réunion du Groupe de Travail dans la seconde moitié de 2014 va contribuer à la résolution des diverses questions pratiques concernant le Règlement et, pour cela, nous encourageons sa constitution. Malheureusement, les contraintes temporelles en raison des prochaines élections européennes ne permettent pas sa réalisation durant le semestre de la Présidence hellénique, ayant d'ailleurs une courte durée. Tout accord sur le Règlement doit être mis à l'examen de la Conférence des Présidents qui se tiendra en 2015, comme il est d'ailleurs prévu dans la paragraphe 11 de la section « Article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire » incluse dans les Conclusions de la Conférence des Présidents de Nicosie.

C'est pour ces raisons que nous estimons qu'il faut relancer le processus du dépôt d'amendements ou de nouvelles propositions/positions sur le texte de la présidence lithuanienne, ayant déjà eu une grande expérience et une vision plus globale, suite au déroulement des deux différentes organisations des deux semestres. Ensuite, la Présidence hellénique, préparera un projet de Règlement, qui sera communiqué à tous les Parlements nationaux et au Parlement européen, texte qui sera, également, délivré à la Présidence italienne pour servir de base de discussion du Groupe de travail.

Vous trouverez ci-jointes les propositions du Parlement hellénique sur le projet de Règlement de la présidence lituanienne. Vu l'importance de ce sujet, nous tenons à encourager le dépôt des opinions par tous les Parlements nationaux et par le Parlement européen, **avant le vendredi 28 Mars 2014.**

Bien cordialement,

Ioannis Tragakis
Vice- président du Parlement hellénique
Président de la Commission des Affaires Européennes

Alexandros Dermentzopoulos
Président de la Commission des
Affaires Économiques

